

À : Tous les instructeurs Pompier I (MDS) et MDO
De : Marc Plamondon, coordonnateur de programmes
Cc : Isabelle Paré, coordonnatrice au registariat

Date : 30 mai 2013

Objet : Précision sur l'expression **RISQUE PRIMAIRE**

Il semble qu'il existe une certaine confusion autour du terme **RISQUE PRIMAIRE** utilisé dans le Manuel d'intervention en matières dangereuses de l'ÉNPQ.

Aux pages 31 à 36 du Manuel, le terme **RISQUE PRIMAIRE** est utilisé pour désigner le risque le plus important ou la principale caractéristique de chacune des 9 classes de matières dangereuses du TMD. Par exemple, le risque primaire de la classe 2 est le phénomène de BLEVE. Le risque primaire de la classe 5.1 est que ce type de produit favorise la combustion. Etc.

Cependant, à la page 63 du Manuel, dans le premier paragraphe, on indique que « Le titre de la page-guide indique le type de produit et les **RISQUES PRIMAIRE(S)** qui y sont associé (...) ». Dans ce cas-ci le terme **RISQUES PRIMAIRE(S)** est mal utilisé si on se fit au Guide des Mesures d'Urgence. En effet, celui-ci mentionne à la page 341 (GMU 2012) que le titre des pages-guides oranges comporte "le type de matière et les **RISQUES GÉNÉRAUX** qui y sont associés" (GMU 2012, page 341).

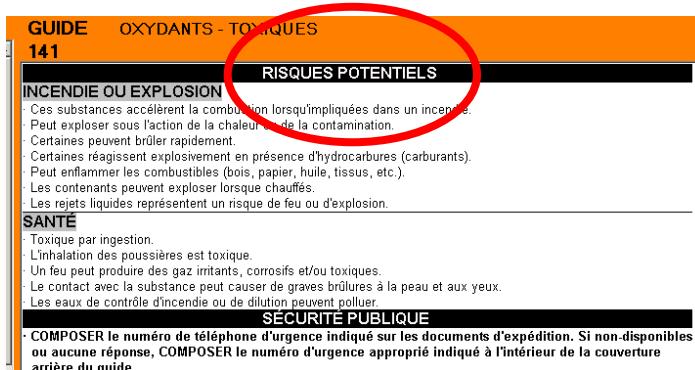


Vous devriez donc corriger le mot **PRIMAIRE(S)** par **GÉNÉRAUX** dans le Manuel (premier paragraphe de la page 63) pour être conforme à la définition du GMU.

D'autres éléments peuvent porter à confusion avec l'expression **RISQUE PRIMAIRE**. En effet plusieurs personnes définissent le **RISQUE PRIMAIRE** comme étant l'un des deux éléments de la section **RISQUES POTENTIELS** des pages-guides orange du GMU soit :

- 1- Incendie ou explosion;
- 2- Santé.

Cette définition n'est pas conforme aux termes employés dans le GMU (GMU 2012, page 341) et ne devrait pas être utilisée en ce sens.



Enfin, ne pas confondre **RISQUE PRIMAIRE** et **CLASSE PRIMAIRE**. On utilise l'expression **CLASSE PRIMAIRE** lorsque l'on fait référence au 9 classes de matières dangereuses (GMU 2012, page 4).

Classe 1 - Explosifs	
Division 1.1	Explosifs qui présentent un risque d'explosion en masse
Division 1.2	Explosifs qui présentent un risque de projection
Division 1.3	Explosifs qui présentent surtout un risque d'incendie
Division 1.4	Explosifs qui ne présentent aucun danger de détonation important
Division 1.5	Explosifs très peu sensibles avec risque d'explosion en masse
Division 1.6	Objets extrêmement peu sensibles
Classe 2 - Gaz	
Division 2.1	Gaz inflammables
Division 2.2	Gaz ininflammables et non toxiques
Division 2.3	Gaz toxiques
Classe 3 - Liquides inflammables	

Prenons l'exemple concret de l'ÉTHANOL :

- La **classe primaire** de l'éthanol est la classe 3;
- Les **risques généraux** : liquide inflammable (polaires/miscibles à l'eau);
- La page-guide 127 énumère de nombreux **risques potentiels** dans deux sections (*incendie ou explosion* et *santé*);
- Le **risque primaire** de la classe 3 est sa facilité à s'enflammer (Manuel d'intervention en matières dangereuses, page 33).

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à communiquer avec M. Marc Plamondon, coordonnateur de programmes à l'ÉNPQ.

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Plamondon
Coordonnateur de programmes